

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

## CCAS MONTS

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3.500 habitants.

Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, ce débat intervenant lors d'une séance distincte du conseil d'administration.

Le DOB a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux administrateurs les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP. Ce débat s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté par le Président.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice suivant mais aussi pour les années futures, en fonction des priorités et des choix budgétaires proposés par l'exécutif. Il précise les objectifs pour la période 2018/2022 concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement pour les années à venir, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (ce qui ne concerne pas le CCAS de Monts).

Le ROB doit obligatoirement être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication.

# TABLE DES MATIÈRES

## Contenu

L'organisation et le statut	page 1
Le rôle du CCAS	page 2
Les missions	page 3
Le contexte	page 4
Evolution du budget	pages 5-10
Les manifestations	page 11
Les actions	page 13
Le logement social	page 14
Les prestataires	page 15

# ROB 2023

## L'Organisation

Outre le Maire de la commune, Président de droit du CCAS, le conseil d'administration du CCAS est composé de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par le Maire.

Le nombre de membres décidé par délibération du conseil municipal est de 8 membres élus.

Les 8 autres membres nommés par le Maire sont choisis parmi les personnes participant à des actions de préventions, d'animation ou de développement social ou qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

## Le Statut

Le CCAS est un établissement public administratif.

Cela se traduit par :

- une personnalité juridique morale de droit public
- un conseil d'administration
- un budget propre autonome, distinct de celui de la commune (même si le CCAS est dépendant financièrement de la commune par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre)

# ROB 2023

## Le Rôle du CCAS

### **Du bureau de bienfaisance au centre communal d'action sociale**

Le traitement de la pauvreté et l'aide aux personnes en difficulté ne datent pas d'hier. De la charité chrétienne aux bureaux de bienfaisance, jusqu'aux bureaux d'aide sociale, l'action sociale s'est progressivement organisée.

Le 6 janvier 1986, quand les bureaux d'aide sociale deviennent les centres communaux d'action sociale, l'Etat leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale, consécutivement aux lois de décentralisation.

### **Aujourd'hui**

Ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte cependant beaucoup plus large d'interventions de développement social local.

Le rôle du Centre Communal d'Action Sociale est de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la commune et de l'aide sociale. C'est un relais efficace pour la mise en application des politiques sociales nationales, départementales et communales. Il doit cibler son action auprès des montois les plus fragiles.

Destiné aux personnes les plus précarisées, l'orientation ou l'accompagnement mis en place doit leur permettre un retour à une vie sociale et personnelle de qualité.

# ROB 2023

## Les Missions

Le CCAS met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et les élus. Il a un rôle d'accompagnement, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'aide aux personnes. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Le public accueilli est, selon la demande, soit orienté vers les structures appropriées aux besoins, soit accompagné selon les difficultés.

La mise en place d'une relation de confiance permet aussi la résolution progressive des difficultés repérées qui entravent l'acquisition ou la restauration de l'autonomie.

### **AIDE SOCIALE LEGALE**

- Instruction des dossiers d'aide sociale,
- Domiciliation des personnes sans domicile, ayant un lien avec la commune,
- Gestion des logements sociaux dont la commune est réservataire.

### **AIDE SOCIALE FACULTATIVE (elles sont spécifiques à chaque CCAS).**

- Les aides financières,
- La distribution des colis alimentaires,
- Le recensement des seniors dans le cadre du plan des personnes âgées, fragiles et isolées,
- Le transport par minibus des seniors de 70 ans et plus, ne souffrant d'aucun handicap moteur (le minibus n'étant pas adapté) et/ou n'ayant pas de moyen de locomotion chaque mardi,
- Le transport par taxi des seniors désirant se rendre au marché de la Rauderie le samedi matin,
- L'aide au permis de conduire pour les jeunes de 18 à 30 ans souhaitant s'insérer ou ayant un projet professionnel (sous conditions),
- L'aide aux sorties scolaires (sous conditions),
- Le remboursement total ou partiel de la Taxe d'ordures ménagères (sous conditions),
- L'attribution de l'allocation chauffage (sous conditions).

# ROB 2023

## Contexte actuel

### Contexte économique et ses conséquences

La France continue de bénéficier du rebond de l'économie qui a suivi la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, même si la crise sanitaire aura des conséquences sociales, économiques et sur les finances publiques sur plusieurs années. Toutefois, les bouleversements qui se sont produits en début d'année, tels que la guerre en Ukraine ou la crise énergétique font naître des inquiétudes chez les Français.

D'ailleurs dans sa note de conjoncture, l'Institut national de la statistique a maintenu sa prévision de croissance de 2,6% en 2022 pour la France, mais l'incertitude plane sur les trois derniers mois de l'année en raison d'un « scénario international qui s'assombrit ».

Dans son rapport du 12 octobre 2022 sur l'état de la France, le CESE (Conseil Economique social et environnemental) appelle à une réorientation de l'investissement public pour plus de justice sociale.

Le projet de loi de finances (PLF) a été présenté au conseil des ministres le 22 septembre. Il ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. En même temps les charges imposées par l'Etat augmentent (cotisations retraite...). Les ressources de fonctionnement des collectivités sont ainsi durablement placées sous contraintes et ce également dans les années à venir. Les collectivités territoriales doivent donc faire preuve d'une gestion exigeante et rigoureuse, mêlant sincérité budgétaire et prudence. Le CCAS n'y échappe pas, puisqu'il dépend directement des finances de la ville.

# ROB 2023

## L'évaluation du budget du CCAS

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dépenses	45.739.82 €	57.990.98 €	59.240.80 €	55.648.49€	62.327.97€
Recettes	55.726.95 €	61.366.64 €	64.409.79 €	68.215.70€	62.327.97€
Charges du personnel	17.471.04 €	25.343.85 €	25.613.28 €	26.279.00€	26.319.00€

Le budget du CCAS reste relativement stable ces 3 dernières années. Les charges du personnel sont liées à la mise à disposition d'un agent de la mairie avec une quotité de travail de 70% à temps plein.

### *Subvention de la commune accordée au CCAS depuis 2018*

Année	Subvention communale
2018	39.000.00 €
2019	45.000.00 €
2020	56.000.00€
2021	57.000.00€
2022	58.000.00€

# ROB 2023

## a) Les recettes de la section de Fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>70 - Produits des services</b>	3.585.24 €	3.543.80€	3.349.66 €	3.792.99 €	531.74€
<b>74 - dotation</b>	39.000.00 €	45.000.00 €	56.000.00 €	57.000.00 €	58.000.00€
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	3.968.79 €	2.088.19 €	1.055.00 €	1.116.00 €	1.490.79€
<b>013 - atténuations de charges</b>	285.00 €	293.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00€
<b>Recettes de gestion</b>	45.838.03 €	50.924.99 €	60.404.66 €	61.908.99 €	60.380.13€
<b>002 - Excédent N-1</b>	6.151.62 €	7.495.98 €	729.97 €	4.545.42 €	10.805.92€

Les données comprises entre 2018 et 2021 proviennent des comptes administratifs votés par le Conseil d'Administration. Les chiffres 2022 sont un estimatif établi après les derniers encaissements des recettes 2022. Ces données ne constituent pas le résultat définitif de l'exercice qui sera alors connu lors du vote du compte administratif 2022.

### Chapitre 70 - Produits des services

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les 1/3 des recettes des concessions funéraires sont attribué directement dans la subvention du CCAS. Ce chapitre prend en compte les recettes de la prestation du Taxi (le samedi matin par les seniors). Depuis mars 2020, le minibus de la ville prend en charge les seniors, afin de se rendre au supermarché chaque mardi. Ce service est entièrement gratuit, il ne génère donc pas de recettes.

### Chapitre 74 - Dotations et participations

Les 58.000.00€ correspondent à la subvention 2022 versée par la ville au profit du CCAS. La dotation depuis se stabilise. La subvention a permis d'équilibrer le budget du CCAS en fonction des réels besoins en fonctionnement

### Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Ce chapitre concerne :

- les recettes des différentes bourses aux vêtements et jouets organisées sur l'année : 510.00€
- Les dons : le CCAS a reçu un don de 710,00 € par la communauté des gens du voyage.
- Participation au repas des anciens (adjoints, conjoint(e)s, membres CCAS...) : 270,00€

### Chapitre 013 - atténuation des charges

Diminution d'une charge déjà réglée.

# ROB 2023

## **b) Les dépenses de la section de Fonctionnement**

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>011 - Charges à caractère général</b>	14.544,23 €	19.974,56 €	20.357,88 €	18.098,40 €	19.868,28 €
<b>012 - Charges de personnel</b>	17.471,04 €	25.343,85 €	25.633,28 €	26.317,00 €	26.319,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	11.993,57 €	11.918,07 €	9.944,58 €	8.322,15 €	9.627,73 €
<b>67 - charges exceptionnelle</b>			24,00 €		199 €
<b>Dépenses de gestion</b>	44.008,84 €	57.236,48 €	55.959,74 €	56.589,21 €	57.600,60€

Les données comprises entre 2018 et 2021 proviennent des comptes administratifs votés par le Conseil d'Administration. Les chiffres 2022 sont un estimatif établi après le paiement des dernières dépenses 2022. Ces données ne constituent pas le résultat définitif de l'exercice qui sera alors connu lors du vote du compte administratif 2022.

### Chapitre 011- Charges à caractère général

Ce chapitre rassemble l'ensemble des charges de la gestion courante au fonctionnement du CCAS. Il est constaté une constante augmentation annuelle de certaines cotisations (cotisation d'assurance, adhésion UNCCAS...). A partir de 2023, le CCAS devra supporter les frais d'affranchissements et le coût du carburant du minibus, dans le cadre du transport des seniors au supermarché, chaque mardi matin.

Le CCAS a projet en collaboration avec le service accessibilité et l'élue en charge des relations intergénérationnelle, d'organiser « les journées du handicap » sur 3 jours, ce qui augmenter les dépenses.

### Chapitre 012 - Charges du personnel

Ce chapitre est dédié au remboursement du salaire de l'agent du CCAS mis à disposition à 70%.

### Chapitre 65 -Autres charges de gestion courante

Ce chapitre englobe : les aides financières ponctuelles aux familles, le remboursement de la taxe d'ordures ménagères (15), l'attribution de l'allocation chauffage (7 demandes en augmentation), les aides au permis de conduire (4 demandes en 2022).

Il n'y a pas eu de sorties scolaires en 2022, il n'y a donc pas eu de dépenses pour ce secteur.

# ROB 2023

## c) Les recettes de la section d'investissement

	2018	2019	2020	2021	2022
16 - Emprunt d'équilibre			2 220,53 €		
042 - Amortissements	565,58 €	454,52 €	629,47 €	1.137,72 €	772,68€
<b>Total</b>	4.409,07 €	2.945,67 €	5.495,69 €	1.137,72 €	772,68€
001 : report N-1	3.843,49 €	2.491,15 €	2.645,69 €	623,57 €	1.761,29€

Les données comprises entre 2018 et 2021 proviennent des comptes administratifs votés par le Conseil d'Administration.

### Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le CCAS n'a pas de dette. Le chapitre 16 permet simplement d'établir un jeu d'écriture afin d'équilibrer les recettes et les dépenses d'investissement.

### Chapitre 042 - Opérations d'ordre et de transfert :

Ce chapitre permet d'amortir les biens chaque année.

### Chapitre 001 - Solde d'exécution N-1

Ce chapitre concerne le résultat excédentaire de l'année N-1.

## d) Les dépenses de la section d'investissement

	2018	2019	2020	2021	2022
21 - Dépenses d'équipement	1.246,15 €	299,98 €	2.651,59 €	194,50 €	104,24€
<b>Total</b>	1.246,15 €	299,98 €	2.651,59 €	194,50 €	104,24€

Les données comprises entre 2018 et 2021 proviennent des comptes administratifs votés par le Conseil d'Administration.

### Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Ce chapitre concerne les dépenses d'investissement.

Pour l'année 2022 : 1 guéridon pour le local alimentaire, bâches et oriflamme en cours.

# ROB 2023

## Prospectives financières

### **a) Les recettes prévisionnelles de la section de Fonctionnement**

	2020	2021	2022	2023
<b>70 - Produits des services</b>	1.675,83 €	3.833,00 €	3.633,99 €	1.084,17€
<b>74 - dotation</b>	56.000,00 €	57.000,00 €	58.000,00 €	49.000,00€
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	2.088,19 €	1.118,00€	970,00 €	1.530,00€
<b>Recettes de gestion</b>	59.764,02 €	61.951,00 €	62.133,13 €	66.245,00

#### **Chapitre 70 - Produits des services**

Les recettes liées à la prestation du taxi sont inclus dans ce chapitre.

#### **Chapitre 74 - Dotations et participations**

La dotation de la ville devrait-être en baisse par rapport aux autres années. Un résultat de l'exercice N-1 reporté qui devrait engendrer un excédent global de clôture conséquent.

#### **Chapitre 77 - Produits exceptionnels**

Produits des recettes du repas des anciens et des dons.

### **b) Les dépenses prévisionnelles de la section de Fonctionnement**

	2020	2021	2022	2023
<b>011 - Charges à caractère général</b>	20.085,00 €	18.098,40 €	20.457,00 €	23.665,00€
<b>012 - Charges de personnel</b>	25.500,00 €	26.317,00 €	26.500,00 €	26.300,00€
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	15.239,97 €	8.322,15 €	14.240,00 €	14.880,00€
<b>67 - charges exceptionnelle</b>	24,00 €			
<b>Dépenses de gestion</b>	60.848,97 €	55.012,99 €	61.197,00 €	64.845,00

#### **Chapitre 011- Charges à caractère général**

Il est à prévoir une légère hausse des cotisations diverses (UNCCAS ...) comme chaque année et surtout un contrat d'assurance qui devrait s'élever à 500€ au lieu de 270€ jusqu'alors. L'augmentation du coût du repas des anciens (menu à 30€/personne au lieu de 27€ va

# ROB 2023

engendrer des dépenses supplémentaires). D'autre part, le CCAS devra s'acquitter des frais d'affranchissement et du carburant pour le minibus chaque mardi matin.

**Chapitre 012 - Charges du personnel**

Les dépenses de charges du personnel (remboursement du salaire de l'agent mis à disposition par la commune) seront sensiblement les mêmes qu'en 2022.

**Chapitre 65 -Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre concerne l'ensemble des aides financières, la cotisation de la Banque alimentaire et l'aide apportée aux familles dans le cadre des sorties scolaires.

En 2023 : une augmentation des aides financières est à prévoir en raison de la crise économique qui s'annonce pour les années à venir.

L'école élémentaire DAUMAIN prévoit deux classes de découverte en mars 2023 et PMC prévoit des classes de neige en février 2023.

**c) Les recettes prévisionnelles de la section d'investissement**

	2020	2021	2022	2023
16 - Emprunt d'équilibre	2.220,53 €			
040 - Amortissements	629,47 €	1.1737,78€ €	636,13 €	740,38€

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre et de transfert :**

Ce chapitre permet le transfert entre sections : 042 en dépenses de fonctionnement et 040 en recettes d'investissement.

**d) Les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement**

	2020	2021	2022	2023
020 dépenses imprévues				55,52€
21 - Dépenses d'équipement	2.850,00 €	1.137,78€ €	636,13 €	684,86€

**Chapitre 020 - dépenses imprévus :** dans la limite de 7.5%.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

Ce chapitre concerne les dépenses d'investissement. Pour 2023, il faudrait acquérir au moins 3 portants pour les bourses aux vêtements.

## ROB 2023

### Les manifestations

#### *Octobre Rose*

Devant la gravité du cancer du sein qui touche beaucoup de femmes, le CCAS de Monts, sensible à cette maladie, a décidé d'organiser la quatrième édition d'Octobre Rose. En partenariat avec la Randonnée Montoise, l'événement s'est déroulé **le dimanche 09 octobre 2022**, au Domaine du château de Candé.

Le taux de participation a doublé en un an, avec la présence de 500 visiteurs sur l'ensemble de la journée, contre 218 visiteurs en 2021. Cette année, quelques commerçants et associations montoises ont participé à l'événement.

*La somme de 1273 euros vont-êtré remis à l'association « Les Roses poudrées » par le CCAS et 500 euros par la Municipalité soit au total 1773 euros.*

*En effet, la demi-journée ramassage des déchets organisée par le service Environnement, le 16 octobre 2022 a contribué à récolter des dons pour l'association. Pour information, 571 euros ont été récoltés en 2021.*

*L'événement sera reconduit le dimanche 15 octobre 2023.*

#### *La semaine bleue*

Il est primordial de consolider les actions en faveur des seniors. La semaine bleue dédiée aux retraités et aux seniors constitue un moment privilégié pour informer, sensibiliser et partager. Cette semaine d'activité, contribue à la rencontre, à l'échange, au maintien du lien social qui joue un rôle majeur dans le bien vieillir.

Cette année, l'événement s'est déroulé du **07 au 10 novembre 2022** avec des ateliers bien-être. Ce qui fut à nouveau un succès. 63 personnes ont participé aux ateliers alors qu'ils étaient 52 en 2021. Les différentes activités ont été très appréciées par les participants.

*L'événement sera reconduit du 06 au 10 novembre 2023.*

#### *Les bourses*

Trois bourses sont organisées dans l'année :

-Une bourse aux vêtements de Printemps/été et accessoires a eu lieu du **12 au 17 mai 2022**.

En 2023 : 11 au 16 mai 2023

-Une bourse aux vêtements d'hiver et de ski qui a eu lieu du **13 au 18 octobre 2022** avec un grand nombre de dépôts d'articles et de vente.

## ROB 2023

En 2023 : 28 septembre au 03 octobre 2023

-La bourse aux jouets et petits articles de puériculture a rencontré un franc succès. Elle s'est déroulée du **17 au 22 novembre 2022** avec pour la première fois, une vente le dimanche matin. Devant cette belle réussite, l'expérience sera renouvelée sur les bourses 2023.

En 2023 : 16 au 21 novembre 2023

### *Téléthon*

Quelques associations ont participé à l'événement du vendredi 02 au dimanche 4 décembre 2022 : Monts volley-Ball, l'Aïkido, Evasion Moto verte, Swing à Monts, Génération danse, La Randonnée montoise, ainsi que l'école de musique municipale. La vente de crêpes, de pots de confiture et gâteaux s'est déroulée le samedi 03 décembre à la Rauderie.

Une réflexion est menée afin de savoir si l'évènement se poursuivra par la suite ou bien si après 30 ans d'organisation, le Téléthon 2022 était le dernier.

### *Journée sur le handicap*

Il a été décidé en concertation avec Mme BEYENS en charge des aînées et des relations intergénérationnelles, avec Mme BIGOT, Vice-Présidente du CCAS, puis avec le service environnement - accessibilité, d'organiser un événement « les journées du handicap, basé sur l'aspect humain et le quotidien des personnes en situation de handicap. Le projet est à développer. Une commission accessibilité se réunira le 16 décembre prochain, ce qui permettra d'aborder le sujet plus en détail.

# ROB 2023

## Les actions

### *Le colis alimentaire*

Le CCAS peut attribuer un colis alimentaire à toute personne en difficulté.

La distribution ne peut se faire qu'après évaluation de la situation sociale afin d'identifier la nécessité de ce colis et l'accompagnement à mettre en œuvre.

En effet, il convient d'effectuer un reste à vivre mensuel (montant des ressources – montant des charge).

Depuis octobre 2018, le colis est distribué deux fois dans le mois : le deuxième mercredi et le quatrième vendredi de chaque mois, pour une durée de trois mois renouvelables si nécessaire.

Les agents du service technique viennent récupérer les denrées le mercredi matin et vendredi matin à la Banque Alimentaire de Touraine (produits frais, produits surgelés, produits secs, fruits et légumes) qui seront distribuées aux bénéficiaires en début d'après-midi.

- 51 familles ont bénéficié du colis en 2022, (41 familles en 2019, 52 familles en 2020, 49 familles en 2021).

Des collectes ont été organisées en partenariat avec la Banque alimentaire de Touraine :

-Collecte de Printemps, le 10 et 11 juin 2022 : **892 kg**, (981 kg en avril 2021),

-Collecte nationale, 25 et 26 novembre 2022 : **en cours**, (1.253 kg en novembre 2021),

### *Le registre des personnes âgées, fragiles et isolées.*

Obligatoire depuis la canicule de 2003, l'article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise qu'un registre nominatif doit être tenu par le Maire, qui recense les personnes âgées, fragiles, isolées. La démarche d'inscription est volontaire.

En cas d'intempérie, le CCAS doit tout mettre en œuvre pour prévenir des risques. Cette démarche impose une réflexion sur l'intervention du CCAS, mais aussi sur le suivi des personnes vulnérables.

**205 foyers** se sont inscrits sur ce registre en 2022.

## ROB 2023

### Le logement social

Les logements sociaux sont construits par des bailleurs sociaux avec des aides (avantages fiscaux, subventions publiques et prêts à taux privilégiés), afin de loger des personnes aux revenus modestes.

Les loyers des logements sociaux, tout comme la désignation des locataires, sont soumis à des règles fixées par l'Etat. Ainsi, le montant du loyer au m<sup>2</sup> est limité et le locataire devra passer par une commission d'attribution pour obtenir un logement. C'est cette commission qui va regarder si les candidats répondent bien aux critères fixés, notamment le plafond de revenus. L'accès au logement social est en effet conditionné à des ressources maximales : le logement devant permettre à des ménages modestes de bénéficier des loyers moindres que dans le parc privé, les revenus des ménages sont forcément limités.

Une demande de logement peut être déposée directement au CCAS ou bien via internet sur le site : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr). Cette demande sera enregistrée pour un an renouvelable, au sein d'un fichier commun. Une attestation sera envoyée au demandeur, précisant un numéro unique départemental qui identifie la demande et confirme l'enregistrement.

Nombre de logement social sur la commune : **442 logements**

#### Répartition des logements par bailleur

VTH : 148

SCALIS : 17

3 F CENTRE VAL DE LOIRE : 28

TOURAINNE LOGEMENT : 49

NEGOCIM : 14

MAIRIE : 186

Le CCAS participe activement aux Commissions d'Attribution de Logement (CAL).

**A ce jour, 17 familles ont été logées en 2022** (32 familles en 2021, et 8 familles en 2020). Le premier semestre 2022 a été une année plus calme sur le secteur du locatif social, sur le second semestre, c'est plus agité avec beaucoup de demandes de logements et de critères supplémentaires à respecter.

## ROB 2023

### Les services partenaires

#### *A.T.S (Association Travail et Solidarité)*

L'association intervient dans le cadre de la charte partenariale entre la commune et l'association.

L'objectif est de coopérer en vue de permettre l'insertion ou la réinsertion des montois en recherche d'emploi.

#### *PISE (Point Information Service Emploi)*

C'est un accueil de proximité et un lieu ressources pour les questions liées à l'emploi, pour les demandeurs d'emploi du Val de l'Indre.

#### *Assistante sociale*

Madame Catherine RAINGEAUD, assistante sociale du secteur, intervient sur la commune de Monts. Elle reçoit les administrés le mardi matin en mairie sur RDV ou à Veigné lors de ses permanences (allée de la Robinetterie).

#### *Atelier équilibre*

L'association SIEIL BLEU a mis en place des ateliers équilibres afin de répondre à une demande des seniors. Chaque vendredi, se déroule (salle St EXUPERY) un atelier équilibre pour les seniors. Elle prend en compte les difficultés liées à l'état physique des seniors.

#### *Les Petits Frères Des Pauvres*

L'association Les petits Frères des Pauvres en partenariat avec le CCAS, a réuni une équipe de deux bénévoles montois, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées sur la commune. L'idée est de maintenir un lien social au bien être des aînés. Dans un premier temps, il s'agit de visiter les personnes isolées à leur domicile, puis dans un second temps d'organiser des animations.